

L'écho de Vagnas

en Ardèche méridionale



Mars 2023

Edito

Chères VAGNASSIENNES, Chers VAGNASSIENS,

La fin de l'hiver approche à grands pas pour laisser la place à la douceur printanière. Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre village et notre moral avec des températures agréables nous permettant de réaliser de nombreux projets en extérieur. Le changement d'heure continue ! Du **26 mars au 29 octobre 2023, nous serons à l'heure d'été.**

Le 3 février, nous avons reçu Monsieur le sous-préfet Patrick LEVERINO, le député Fabrice BRUN, nos deux sénateurs Anne VENTALON et Mathieu DARNAUD, le président du département Olivier AMRANE, la conseillère régionale Chloé DELEUZE et le président de la communauté de communes Luc PICHON. A cette occasion, nous leur avons soumis notre projet d'aménagement à l'horizon 2023-2026. Celui-ci a été bien accueilli et nous espérons avoir leur soutien.

La société API restauration ayant cessé son partenariat de repas scolaire le 28 février, il nous a fallu, dans l'urgence, trouver un nouveau prestataire. Ainsi, depuis le 2 mars, Plein Sud restauration se charge des repas pour nos petits écoliers. Ils livrent également des repas pour adultes. Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous de la mairie, nous vous donnerons les informations nécessaires.

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous devons clôturer les comptes de l'exercice budgétaire 2022 et ouvrir le budget primitif de l'année 2023. La charge de travail à abattre est conséquente. Vous pouvez compter sur mon implication ainsi que celle des élus du conseil municipal pour adopter un budget ambitieux et rigoureux qui devra répondre aux différents besoins de la commune.

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2023. Elle est en revanche maintenue sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par cette taxe, une nouvelle obligation déclarative a été mise en place. **En tant que propriétaire, vous devez, déclarer avant le 1^{er} juillet 2023 la situation de tous vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé du site impots.gouv.fr.** Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.

Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui s'installent dans notre village. J'espère qu'ils auront à cœur de s'impliquer avec nous pour le faire vivre et avancer.

Monique MULARONI
Maire de VAGNAS

Pour mieux vous servir, la mairie étend ses plages d'ouverture.

A compter du 3 avril 2023, la mairie sera ouverte :

- Le lundi et le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Le mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Le conseil municipal du 16 février 2023

25

Etaient présents : Monique MULARONI, Michel Failla, Josiane BOUNIOL, Louise LACOSTE, Jérôme ROUX, Florent TRITTO.

Etait absente : Christine BUISSON

Ont donné pouvoir : Bernard SCHAECK à Monique MULARONI, Hubert MARTIN à Louise LACOSTE, Régine LAIGNEL à Michel FAILLA, Christine EYBALIN à Florent TRITTO.

01. Transfert de la compétence de la restauration collective

Le Conseil communautaire propose le transfert de la compétence restauration collective au profit de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Le Maire rappelle que la société API arrête son service de livraison de repas pour les crèches, les accueils de loisirs et certaines écoles du territoire. Par ailleurs, les observations du Projet Alimentaire interterritorial et de la Convention Territoriale Globale de la communauté de communes mettent en évidence la volonté de réappropriation de l'alimentation. De plus, la cuisine de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc est mise à disposition de la communauté de communes pour créer une cuisine de restauration collective. Compte tenu de l'intérêt communautaire de la création d'une cuisine de restauration collective, le Maire propose d'intégrer cette compétence aux statuts de la communauté de communes. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout dans le groupe de compétences optionnelles la compétence « Restauration collective ».

02. Création d'une commission syndicale pour la commune de Vagnas

Madame le maire rappelle que l'ensemble immobilier, dit la ferme du Rieussec, sont la propriété indivise des communes de VAGNAS et de SALAVAS. Les communes ont pour projet la conclusion d'un bail avec les associations de chasse agréées des Commune de VAGNAS et de SALAVAS. Ce bail doit notamment permettre la réalisation de travaux de rénovation par les chasseurs. Au-delà, les communes doivent se doter des instances nécessaires à la gestion des bâtiments restants, et des parcelles non bâties. Madame le maire expose qu'il est obligatoire de créer, pour leur gestion et pour la gestion des services publics qui s'y rattachent, une personne morale de droit public administrée une commission syndicale composée de délégués des conseils municipaux. La Commission syndicale désignera en son sein un président prenant le nom de syndic. Ils assureront l'administration courante et la mise en valeur des biens indivis susvisés. Il leur appartiendra par exemple de décider la location des biens indivis. Le Conseil Municipal, décide par 9 voix pour et une abstention (madame Christine Eybalin)

- D'instituer une commission syndicale de gestion des biens indivis liés à la ferme du Rieussec, composée de dix membres à raison de cinq délégués par commune,
- De fixer le lieu d'implantation de la commission à la mairie de Vagnas,
- D'approuver les statuts de la commission syndicale qui lui ont été présentés,
- D'autoriser madame le maire à passer et signer tous actes et documents nécessaires à cette opération et à l'exécution de la présente délibération et de solliciter auprès de monsieur le préfet de l'Ardèche l'adoption de l'arrêté préfectoral prononçant la création de la commission syndicale.

03. Convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats Adaltys

Dans le cadre du projet de conclusion avec les associations de chasse d'un bail emphytéotique, concernant la ferme du Rieussec, les communes souhaitent faire appel à un cabinet d'avocat. Le cabinet Adaltys a été retenu. Madame le maire rappelle le projet de convention d'honoraires (Création de la commission syndicale : 2 875,00€HT soit 3 450,00€ TTC, Conclusion du bail (BEA) : 3 450,00€HT soit 4 140,00€ TTC). Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'honoraires qui lui a été présentée, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

04. Convention de mandat avec le syndicat départemental d'équipement et d'aménagement de l'Ardèche pour la construction d'une salle polyvalente avec espace coworking, et réaménagement du pôle sportif avec création d'un terrain multisports.

Madame le maire expose à l'Assemblée, que, dans le cadre de la création de ce complexe destiné à développer la vie sociale et économique du village, elle a sollicité le SDEA pour assurer la maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies par la présente convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre (madame Christine Eybalin), approuve la convention de mandat et autorise madame le maire à signer la convention correspondante.

Le carnaval à l'école



Monsieur CARNAVAL a sonné à la porte le lendemain de la rentrée des vacances d'hiver, donc peu de temps pour imaginer, confectionner des déguisements et gérer l'organisation de cet après midi honorant Carnaval. Mais qu'à cela ne tienne, notre Directrice Anne Lise TERME a pris les choses en main et avec l'aide des parents et de Mme BLED, tout était prêt pour le bonheur des enfants.

Un spectacle très coloré dû aux déguisements et à l'enthousiasme de l'organisatrice a égayé la cour de l'école avant un goûter préparé par les mamans. Puis l'ensemble de la troupe a déambulé dans quelques ruelles de Vagnas jusqu'à aller frapper à la porte de la maison pour tous. Madame la Présidente du club des sans soucis a accueilli avec joie tous les enfants sous leur déguisement. Les adhérents, enchantés par les petites rondes des élèves ont applaudi et leur ont distribué des madeleines. Merci à Madame la Directrice, aux enfants et aux parents pour ce réjouissant après midi.



La bataille de Vagnas

L' Association du Musée Médiéval de Vagnas (AMMV) a organisé, le 11 février dernier, une conférence pour commémorer le **320e anniversaire de la bataille de Vagnas (10 et 11 février 1723)** qui a opposé les Camisards aux troupes royales. Cette conférence, animée par Jean-Paul CHABROL historien et spécialiste réputé du protestantisme, a rassemblé un public très attentif et avide de questions auxquelles Jean Paul CHABROL, brillant orateur, a répondu royalement. Un grand merci à lui.

La nouvelle station d'épuration de Brujas

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ont été confiés aux sociétés Sévigné et Pellet. Les travaux débutent le 20 Mars 2023. Ils s'achèveront mi-Mai 2023. L'ensemble des habitations raccordées à l'ancienne station seront alors connectées sur la nouvelle station. Ainsi, les demandes de permis de construire pourront être instruites.

Les travaux de la RD 579

Le réseau d'assainissement, réalisé par la société Jauffre, étant terminé, l'entreprise Rampa a pris le relai pour l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre optique). Ces travaux seront prochainement terminés.

L'appel d'offre pour l'aménagement des trottoirs a été effectué. Les travaux débuteront le 15 avril et devraient s'achever fin juin. La réfection de la chaussée clôturera ce chantier de grande ampleur et devrait être réalisée au plus tard la première semaine de juillet 2023.

L'assainissement collectif au quartier Chambon

Après le raccordement des habitations situées le long de la RD 579, c'est au tour des logements du quartier Chambon d'être connectés au réseau d'assainissement collectif. Les travaux ont débuté le 25 février et les nouvelles constructions sont déjà raccordées. L'ensemble des quatorze habitations du quartier pourront disposer de l'assainissement collectif, au plus tard, le 31 mars 2023.

Nouveau lotissement communal

25



Les travaux d'aménagement du nouveau quartier de « Terre Longue » ont démarré. Cette nouvelle zone permet d'assurer une continuité entre le village et le quartier Chambon en proposant une urbanisation en « arrière-plan » de l'existant. Cette opération vient valoriser l'entrée Sud du village et se trouve, de plus, en contact direct avec le centre bourg. Ce nouveau quartier se doit d'être en connexion avec les quartiers voisins. C'est pourquoi, la nouvelle voie interne le desservant viendra se raccorder sur le réseau viaire existant, reliant la départementale 579 au quartier Chambon.

Du point de vue de sa localisation et de sa valeur patrimoniale, l'intégration du bâti est primordiale sur ce site. La frange urbaine comprend 10 parcelles dont une, en entrée de site, réservée à l'extension de l'hôtel la bastide d'Iris. La disposition des parcelles commercialisées, chacune d'environ 600 à 1000m², favorise l'implantation des habitations avec une exposition au Sud.

Jouxtant à l'ouest ce lotissement, le secteur naturel dit « îlot fraîcheur », d'une superficie d'environ 1,5 ha, sera planté d'essences locales pour une meilleure intégration et préservation du paysage connexe. Il est séparé des habitations par une zone de stationnement végétalisé servant de « coupe feu ». Cette espace sera réalisé par l'Office National des Forêts et financé à 80% par Helvetia (mécénat). Un cheminement vert piéton relie ce dernier au bar-épicerie et au tabac-presse et permet de rejoindre rapidement les principaux équipements publics du centre bourg. Il pourra également permettre le recueillement des eaux pluviales. Cette coulée verte créée, à partir de la RD 579, une perspective et une ouverture visuelle sur l'îlot fraîcheur.

Intégrant les nouveaux enjeux de la préservation de l'environnement. ce quartier, associant la création d'un parc naturel et un habitat respectueux de la loi climat affirme l'identité verte de ce dernier résolument tourné vers l'avenir. Ce nouvel ensemble prend place à proximité du centre-bourg, de ses commerces et de son école, pour faciliter le quotidien de ses futurs habitants.

Pour plus d'informations sur les conditions d'achat des terrains, adressez-vous à la mairie aux nouvelles heures d'ouverture (voir encadré dans ce numéro).

Numéro de téléphone de la mairie :

04 75 38 62 97

